

FORMULAIRE DE POSE D'ENSEIGNES PROHIBANT LE STATIONNEMENT

Nom compagnie entrepreneur : _____

Adresse : _____

Tel. : _____

DATE POSE/VÉRIFICATION DE PANNEAUX : _____

DATE DE L'ÉVÉNEMENT ou TRAVAUX (occupation du domaine publique) : _____

ARRONDISSEMENT : _____

Lors de l'événement, si l'assistance d'un agent de stationnement est requise, communiquez avec le 514-280-2222.

Tout document non conforme ou manquant d'information sera nul et vous sera retourné pour correction.

RÉF	RUE PRINCIPALE	INTERSECTION		Installé du côté :				Cocher le type de Panneaux installés :				Heure d'installation :		N°. de permis :
		De la rue : ou N° civique :	À la rue : ou N° civique :	N	S	E	O	00h 07h	07h 19h	19h 07h	Autre Écrire besoin	De :	À :	
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
Signature du c/m :		Mat :		Préposé à l'installation :								N° de tel :		
				Signature :										
Agent de stationnement :		Mat :		Organisateur/ Responsable :								N° de tel :		
				Signature :										

Note : Immédiatement **après l'installation** des panneaux de signalisation temporaire (**ou vérification** pour les événements/travaux de plus d'un jour), une copie de la feuille de pose doit être envoyée à la section de l'application du règlement du stationnement (SARS) par télécopieur au 514-872-6776 ou une copie numérisée avec la signature via la boîte la courriel ADS_formulaireposeen@ssvm.qc.ca, et ce, à chaque jour de l'événement. Il est à noter que **le remorquage ne pourra pas être effectué** si la feuille de pose n'a pas été reçue par le SARS ni si les panneaux de signalisation temporaires ne sont pas conformes, tel qu'indiqué au MTQ-signalisation routière Tome V. **Le SARS n'est pas responsable du remorquage ni des frais qui y sont associés. L'entrepreneur ou l'organisateur doit s'assurer qu'une remorque soit sur les lieux.**